

COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



Vert-le-Petit

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis ARAGON, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, Maire.

SONT PRESENTS : BUDELLOT Laurence, BERNARD Marie-José, VIEIRA Laure, MERCIER Sophie, DUNEAU David, LEMOINE Jean-Michel, MERCIER Vincent, ARNAUD Jennifer, ZENERE Eliane, DALMAI Arnaud, MAZET Sylviane, BOULANGER Denis, L'HER Audrey, PAIVA Miguel, ZENERE Alain, BEGOT Laurent, MASSILAMANY Chantal, BERNIER Vincent, QUILBEUF Mikael, BEOT Odile, LEROY Jean-François

ABSENT : ROUM Daniel, AUER Patricia

POUVOIR : ROUM Daniel représenté par MERCIER Sophie

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : DALMAI Arnaud est désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance 19h00

N°1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré ;

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal réuni le 13 octobre 2025

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITE

N°2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2025-043	07/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC CBR - FORMATION RH	Formation RH entretiens professionnels et droit de réserve
			30/10/2025
			1860.00 € TTC
2025-044	07/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE L'AVENANT CONCLU AVEC FREE	Sous-location d'une partie du site technique à l'opérateur SFR
			07/10/2025
			Néant
2025-045	07/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC SAS (SECURITE) POUR LE MARCHE DE NOËL	432 € TTC samedi 13 au dimanche 14 décembre 2025
			SAS sécurité et surveillance du marché de Noël
			Du 13 au 14 décembre 2025
2025-046	09/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE FIXATION DES TARIFS ACTIVITE JEUNESSES	Sortie Bubble Foot et Archery mercredi 22 octobre 2025
			09/10/2025
			15 € par enfant et 13 € dès le 2 ^{ème} enfant issu même famille
2025-047	20/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA FANFARE DU 11 NOVEMBRE 2025	Contrat pour assurer la partie musicale et artistique de la commémoration du 11 novembre 2025
			11 novembre 2025
			550 €
2025-048	21/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT MISSION MOE PAC – CANTINE – MENGEOT & ASSOCIES ARCHITECTE	Contrat pour la mission de maitrise d'œuvre (architecte) pour l'installation de la PAC de la nouvelle cantine scolaire
			01/12/2025
			7 738.74 € HT
2025-049	21/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DU CONTRAT MISSION MOE PAC CANTINE – BETOM INGENIERIE	Contrat pour la mission de maitrise d'œuvre (BET) pour l'installation de la PAC de la nouvelle cantine scolaire
			01/12/2025
			6 650 € HT
2025-050	24/10/2025	DECISION DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN	Convention Lire et Faire Lire
			24/01/2025

		PLACE DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE	Gratuit
2025-051	24/10/2025	DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	Subvention dispositif « Bouclier de sécurité » auprès de la Région Ile-de-France
			24/10/2025
			24 218.40 € subvention / 6054.60 € Fonds propres / 30273 € total
2025-052	27/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE	Spectacle de fin d'année crèche et PAM
			01/12/2025
			575 € TTC
2025-054	28/10/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION	Frais de scolarité entre la commune et la ville de Lisses
			28/10/2025
			850 €
2025-055	31/10/2025	DECISION PORTANT SUR LE SIGNATURE D'UNE CONVENTION SUR 4 ANS DE RACHAT DE CEE	Rachat de CEE concernant l'Eclairage Public de la Ville avec le délégataire CERTINERGY pour 380 points lumineux
			31/10/2025
			19 234.26 € sur 4 années
2025-056	04/11/2025	DECISION PORTANT SUR LA PRESTATION DES ANIMATIONS DU MARCHE DE NOEL	Animations de Noël – Asso. Sunlight Animations
			14 décembre 2025
			2 500 €
2025-057	04/11/2025	DECISION PORTANT SUR LA PRESTATION DU CONCERT DE NOEL	Animations de Noël – Asso. Le Trio Décolle
			14 décembre 2025
			600 €
2025-058	04/11/2025	DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF	Demande de subvention dans le cadre d'appel à projet investissement 2026 auprès de la CAF travaux de la crèche
			04/11/2025
			Taux maximum
2025-059	6/11/2025	DECISION PORTANT SUR UN PARTAGE DE FRAIS DE TRANSPORT CARS SOEUR	Partage des frais de transport pour la visite de l'Elysée le mardi 2 décembre 2025 avec la commune de Vayres sur Essonne
			06/11/2025
			390.01 € dont 104 € pour Vayres sur Essonne

2025-060	13/11/2025	DECISION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF	Demande de subvention dans le cadre d'appel à projet investissement 2026 auprès de la CAF travaux de COLVERT
			13/11/2025
			Taux maximum
2025-061	26/11/2025	DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UN MARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COMMUNICATION EN LIGNE	Mise en place d'un service de communication en ligne
			26/11/2025
			705,60 € TTC
2025-062	26/11/2025	DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE D'ELAGAGE	Attribution du marché d'élagage, taille, abattage et essouchement des arbres de la commune de Vert-le-Petit
			26/11/2025
			Accord-cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel à 50 000 € HT
2025-063	26/11/2025	DECISION PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE D'ELECTRICITE DE LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE	Validation de la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité de la nouvelle cantine scolaire
			26/11/2025
			12 249,83 € TTC

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du relevé de décisions du Maire.

N°3 - DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS ACTIVITES JEUNES

FIXE les tarifs des activités jeunes de décembre 2025 comme suit :

- 18€ le premier enfant
- 15€ à partir du deuxième enfant issu de la même famille

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTEE	A L'UNANIMITE

N°4 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES 2025

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

ADMET en non-valeur les titres de recette dont le montant total s'élève à 671,19 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, chapitre 65 :

- Article 6542 pour un montant de 671,19 €

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTEE	A L'UNANIMITE

N°5 – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2026 selon les limites suivantes :

Objet	Montant
Chapitre 20	2 000 €
Chapitre 21	60 000 €
Chapitre 23	1 000 000 €
TOTAL	1 062 000 €

DIT que les crédits engagés en vertu de cette autorisation seront inscrits dans le budget primitif 2026 aux chapitres correspondants.

VOTE:

POUR	17
CONTRE	5
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A LA MAJORITE

N°6 - DELIBERATION PORTANT SUR L'ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

FIXE les tarifs communaux comme suit :

Location de salles			
Désignation	Périodes	Tarifs 2026	Acompte 2026
Salle Simone SIGNORET	Jour	120 €	31 €
Exclusivement réservé aux Vertois	WE	155 €	41 €
Salle Louis ARAGON	Jour (Vertois)	291 €	77 €
	WE (Vertois)	411 €	102 €
	Extérieur	764 €	204 €
	WE (Extérieur)	943 €	245 €
Optionnel pour toutes les salles	Veille au soir	59 €	
Caution pour toutes les salles	Ménage	104 €	
	Dégradation	624 €	

Transpondeurs		
Désignation		Tarifs 2026
Remboursement suite à perte ou vol et de transpondeur supplémentaire		46 €
Droits de pêche		
Désignation		Tarifs 2026
Jour		6 €
Mensuel		35 €
Trimestriel		50 €
Semestriel		73 €
Annuel		120 €
Carpe de nuit	24 h	15 €
	48 h	26 €
	72 h	36 €

Concessions cimetièrre		
Désignation	Périodes	Tarifs 2026
Concessions funéraires	30 ans	285 €
	50 ans	435 €
Cinéraires Columbarium	15 ans	870 €
	30 ans	1 277 €
Cinéraires en terre (Cavernes)	15 ans	157 €
	30 ans	285 €
Pierre du souvenir + plaque gravée		100 €
Loyers immobiliers		
Désignation	Surface	Tarifs 2026
Logement communale (par mois)	Type 2	329 €
	Type 3	427 €
	Type 4	525 €
Charges chauffage (par mois)	Type 2	112 €
	Type 3	123 €
	Type 4	134 €
OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC		
Terrasses cafés/restaurant		
Désignation		Tarifs 2026
Terrasses cafés/restaurant (par an)	Par m ²	9 €
Commerçants, Entreprises		
Désignation		Tarifs 2026
Forfait journée pour droit de place occasionnel (ex : camion outillage, food truck, camion déménagement...)		83 €
Tarif journalier (1 jour/semaine en occasionnel)		9 €
8,50 x 4 jours/semaine x 3 mois = 102		
Forfait trimestriel pour 1 jour/semaine		83 €
Occupation temporaire du sol		
Désignation des objets imposés	Surface	Tarifs 2026
Dépôt d'une benne, de conteneurs, de massifs pour ligne aérienne	Au ml/jour	8 €
Ligne aérienne ou au sol	Au ml/jour	3 €
Cantonement de chantier et bulle de vente	Au ml/jour	8 €
Echafaudage sur pied ou mobile	Au ml/jour	11 €
Palissade de chantier en saillie sur le domaine public à l'exclusion de toute publicité	Au ml/jour	4 €
Dépôt de matériaux, de terre non comprise dans l'enceinte d'une barrière provisoire	Au ml/jour	7 €
Droit de place forains		
Désignation		Tarifs 2026
Pour tout manège pour une durée de 7 jours		239 €
Encarts publicitaires		
Désignation		Tarifs 2026
Format 1/8 page		286 €

Format ¼ page	433 €
Format ½ page	861 €
Format 1 page	1 732 €
Format 1/8 (tarif spécial commerçant Vertois)	146 €
Copies administratives	
Désignation	Tarifs 2026
Page A4	0,18 €
Page A3	0,27 €
Clé USB	6 €

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITE

N°7 – DELIBERATION FIXANT LA REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la creation de postes non permanents pour la surveillance des études périscolaires, exercée à titre d'une activité accessoire par des enseignants.

FIXE la remunération des heures d'études surveillées conformément aux dispositions du décret n°66-787 du 14 octobre 1966 susvisé, aux taux suivants :

- Instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école : 20,03 € par heure ;
- Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 22,34 € par heure ;
- Professeur des écoles de classe exceptionnelle exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 24,57 € par heure ;
- Professeur contractuel 2^{ème} catégorie : 20,03 € par heure ;
- Professeur contractuel 1^{ère} catégorie : 21,65 € par heure ;

PRECISE que le versement des indemnités fixées par la présente delibération sera effectué mensuellement.

AUTORISE madame le Maire a signé tous les actes y afférents.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget communal.

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°8 - DELIBERATION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du règlement intérieur du personnel de la commune.

APPROUVE la communication à tout agent employé par la commune le règlement intérieur du personnel modifié.

VOTE :

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITÉ

N°9 – DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITEMENT DE SALLES COMMUNALES EN PERIODE PRE-ELECTORALE ET ELECTORALE

ACCEPTÉ la mise à disposition gratuitement des salles municipales aux différents candidats ou leurs représentants pour l'organisation de réunions politiques publiques lors des élections municipales de 2026.

VOTE :

POUR	17
CONTRE	5
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A LA MAJORITE

N°10 – DELIBERATION DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE B 2517

Le Conseil Municipal,

APPROUVE que la partie de la parcelle cadastrée B 2517 et B 2518, d'une superficie de 380 m², est désaffectée de tout usage public.

AUTORISE le déclassement de ladite portion de terrain du domaine public communal pour rejoindre le domaine privé de la commune.

AUTORISE la cession de ce terrain d'une superficie de 380 m², selon les modalités suivantes :

- sur la base de l'avis des domaines
- après la mise en oeuvre des mesures de publicité adéquates
- madame le Maire a signer tous documents, actes notariés, promesses ou compromis de vente nécessaire à la réalisation de cette opération.

AUTORISE Madame le Maire de se charger de :

- de la publication de cette présente délibération
- de la mise à jour de l'état de l'actif communal
- de la transmission au cadastre
- et de l'ensemble des démarches administratives relatives à la cession

VOTE :

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTEE	A L'UNANIMITE

N°11 - DELIBERATION SUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 2517

AUTORISE la mise en vente du terrain communal cadastré section B n°2517, d'une superficie de 380m

AUTORISE madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession

AUTORISE madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente notamment;

DIT que les recettes issues de cette cession seront inscrites au budget de la commune.

VOTE :

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTEE	A L'UNANIMITE

N°12 - DELIBERATION PORTANT SUR LA RENONCIATION A ACQUERIR LE FONCIER D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°3

APPROUVE la suppression de l'emplacement reserve n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, situé 59 rue Armand Louis, parcelles B 477, B 478, B 479 d'une contenance de 1412 m².

AUTORISE madame le Maire d'ajouter cette modification dans la revision du PLU.

VOTE :

POUR	17
CONTRE	5
ABSTENTION	0
ADOPTEE	A LA MAJORITE

N°13 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU "SERVICE MUTUALISE" DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE) POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS RELEVANT DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) ET DES AUTORISATIONS PREALABLES (AP) RELATIVES AUX DISPOSITIFS SUPPORTANT LA PUBLICITE, L'ENSEIGNE ET PRE-ENSEIGNE.

APPROUVE les termes de la convention unique de mise à disposition du "service mutualisé" de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), pour l'instruction des autorisations des demandes relevant du droit des sols (ADS) ainsi qu'aux déclarations préalables (DP) et aux autorisations préalables (AP) relatives aux dispositifs supportant la publicité, l'enseigne et/ou pré-enseigne;

ABROGE par conséquent la convention issue de la délibération du 18 mars 2014 et son avenant pris en date du 18 avril 2025 selon les articles fixant les délais comme modalités de résiliation;

DIT qu'en l'absence d'accord sur la nature des autorisations et des actes, présentée à l'article 1 du titre II de la convention, la reprise des dossiers hors champs déterminé devra faire l'objet d'un avenant précaire, conformément aux conditions précisées à l'article 2 du titre III ;

AUTORISE par voie contractuelle, à savoir le biais du tableau en annexe de la convention, le service mutualisé à exercer les missions additionnelles identifiées, propres et acceptées, par chaque commune adhérente ;

PREND ACTE des annexes informatives, de la fiche de liaison "obligatoire" de transmission, du visa du tableau contractuel des missions additionnelles, en sus de la répartition des engagements des parties ;

AUTORISE le Maire à signer la convention de service mutualisé d'instruction des autorisations relevant du code de l'urbanisme et des autorisations préalables relevant du code de l'environnement ainsi que les avenants, les décisions et autres documents servant l'exécution, le maintien des missions du service mutualisé créé à ces effets;

PRECISE que la convention et ses annexes dans leur intégralité seront renvoyées et signées, en 2 exemplaires originaux, à la Communauté de Communes du Val d'Essonne sans quoi ladite convention ne saurait être rendu exécutoire.

VOTE :

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0
ADOPTÉE	A L'UNANIMITE

N°14 - DELIBERATION PORTANT SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIARCE

Le conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2024.

N°15 - DELIBERATION PORTANT SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIREDOM

Le conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2024.

N°16 - DELIBERATION PORTANT SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CCVE

Le conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport d'activité 2024.

N°17 - DELIBERATION PORTANT SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CCVE (RPQSP)

Le conseil Municipal **prend acte** à l'unanimité de la communication du rapport d'activité 2024

Fin de séance : 20h15

**Laurence BUDELLOT,
Maire de Vert-le-Petit**

